

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX  
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



**DOCUMENT DE PROJET DU PBF**

<b>Pays : Mauritanie</b>	
<b>TITRE DU PROJET :</b> <i>Promotion de la justice sociale à travers le renforcement de l'accès à l'état civil, l'exploitation de la terre et aux modes de prévention et règlement de conflit pour les femmes et les jeunes (filles et garçons) de la région du Guidimakha</i>	
<b>NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :</b>	
<b>Modalité de financement du PBF :</b> <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	<b>Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) :</b> <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional <b>Nom du fonds d'affectation spéciale :</b>
<b>Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) :</b> OHCHR, UNICEF, UNFPA	
<b>Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale ONG) :</b> Conseil régional du Guidimakha; Ministère de l'Action Sociale de l'Enfance et de la famille (MASEF); Ministère de la justice (MJ); Commissariat aux droits de l'Homme à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile (CDHAHRSC); Commission nationale des Droits de l'Homme (CNDH); Observatoire National des droits de la Femme et de la fille (ONDF); Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Relations avec le Parlement (MCJSRP); Association Mauritanienne pour la Promotion de la Famille (AMPF); Association des Femmes Cheffes de Familles (AFCF), Réseau régional des associations de jeunesse (RERAJ) ) SIFA HANKI, SOS Urgence, ONG ACTIONS, Association Mauritanienne des Droits de l'Homme (AMDH), ONG SCORPION.	
<b>Durée du projet en mois<sup>1 2</sup>: 24 mois</b> <b>Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Guidimakha</b>	
<b>Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :</b> <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes <sup>3</sup> <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes <sup>4</sup>	

1 La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

2 Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux ( ) entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

3 Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

4 Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

- Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
- Projet transfrontalier ou régional

**Budget total du projet PBF\* (par agence bénéficiaire) : 2 000 000 USD**

**HCDH:** \$ 800 000

**UNICEF:** \$ 600 000

**UNFPA:** \$ 600 000

**Total :** \$ 2 000 000

*\*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

**Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :**

**PBF 1<sup>ère</sup> tranche (50%) :**

HCDH : \$ **560,000**

UNICEF : \$ 420 000

UNFPA : \$ 420 000

**Total :** \$ **1 400 000**

**PBF 2<sup>ème</sup> tranche\* (50%) :**

HCDH : \$ 240 000

UNICEF : \$ 180 000

UNFPA : \$ 180 000

**Total :** \$ **600 000**

***Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :***

Dans la wilaya du Guidimakha, les femmes et les jeunes font face à un certain nombre de difficultés quant à l'accès à l'état civil et à l'exploitation des terres. Cette situation aggrave leur vulnérabilité, entravant la jouissance de leurs droits et perpétuant précarité et exclusion, notamment des sphères économiques. Le projet entend contribuer à la levée de ces barrières structurelles en facilitant l'accès de ces populations à l'état civil et à l'exploitation des terres. Le projet vise aussi à renforcer l'inclusion économique des femmes et des jeunes et leur rôle d'agents de changement dans la wilaya du Guidimakha, dans la perspective de prévenir durablement les conflits et de consolider la paix.

***Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :***

**Parties consultées lors de la préparation du projet:**

L'élaboration du présent projet a suivi un processus participatif qui a impliqué les principaux acteurs étatiques et non étatiques susmentionnés. Ces acteurs sont concernés par les enjeux liés à l'accès à l'état civil et au foncier. Ils sont en outre en charge de mettre en œuvre les plans et programmes visant à réduire les disparités d'accès à l'état civil et à l'exploitation de la terre et à protéger les groupes de population les plus exposés à la discrimination, notamment les femmes et les jeunes filles et garçons.

Les échanges ont eu lieu au cours d'un atelier de concertation organisé le 26 mai 2022 à Nouakchott sous la présidence du président du Conseil Régional (CR) du Guidimakha. Cette rencontre a permis de discuter avec les représentants des principales entités concernées de la pertinence du projet, et de préciser les risques, les fragilités, les opportunités, et l'analyse des acteurs et des principaux enjeux du contexte de la région du Guidimakha. Ces acteurs opèrent dans les structures gouvernementales, ou sont des élus locaux représentés par le président du CR du Guidimakha. Ces acteurs sont aussi des organisations de la société civile intervenant dans le domaine de la protection des droits humains (cf. Compte rendu de la rencontre et résultats des travaux de groupes).

Par ailleurs, des échanges avec les partenaires techniques et financiers présents dans la zone ont permis de mieux connaître les activités et programmes qu'ils mettent en œuvre afin d'identifier les possibilités de partenariat et de complémentarité.

Les informations et recommandations issues de ces deux processus ont permis de compléter et de consolider l'analyse du contexte et des acteurs, et de préciser les interventions pertinentes pour le projet.

**Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes<sup>5</sup> : 3 100%**

Spécifiez le pourcentage : **93.86 % soit \$ 1,877,173.59** du budget total du projet alloué aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes

*Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes<sup>6</sup> :*

Au cours du processus de la consultation des acteurs en vue de l'élaboration du projet, des associations dirigées par des femmes ont été prioritairement impliquées afin de garantir la prise en compte de leurs préoccupations, de leurs besoins stratégiques, de leur analyse du contexte et des acteurs pertinents. En outre, dans la mise en œuvre du projet, la priorité leur sera accordée à travers le soutien aux initiatives économiques et sociales qu'elles portent afin de résorber les inégalités de genre et de prévenir les conflits sociaux.

Plus spécifiquement, le projet portera sur la dynamique du genre quant à un meilleur accès des femmes du Guidimagha à l'état civil, et à la terre en ciblant les femmes, le projet atteindra également leurs enfants en particulier dans les cas où les femmes sont chefs de famille ou unique source de revenus. Le projet s'intéressera aux causes des discriminations et des obstacles genres et apportera une assistance à la population cible.

Le projet contribuera à l'autonomisation des femmes à travers différentes interventions à savoir :

- La création de Cadres ou Espaces de Dialogue Intercommunautaire entre communautés et autorités publiques. Le dialogue communautaire sera un espace commun de discussion sur les solutions possibles et pérennes aux inégalités d'accès aux droits et aux services subies par les femmes de la zone cible ;
- La formation et le renforcement des capacités en vue de permettre à la population cible de connaître les droits, les procédures et les mécanismes d'assistance disponibles ;
- Un plaidoyer et une assistance juridique : un plaidoyer sera fait auprès des autorités nationales et régionales et des cliniques juridiques seront mises en place pour assister les bénéficiaires du projet dans leur démarche.

Le projet vise à garantir un meilleur accès à l'état civil pour les femmes et leurs enfants, permettant ainsi une meilleure intégration sociale et une participation effective à la vie économique, sociale et politique. Cet accès à l'état civil facilitera l'accès à plusieurs autres droits et services comme l'éducation, la santé et la justice notamment en cas de VBG, il permettra un meilleur accès des femmes aux droits patrimoniaux et l'exploitation des terres.

**Degré de risque du projet<sup>7</sup> : 0**

*Sélectionner le domaine prioritaire d'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir seulement un domaine<sup>8</sup>) : (2.3) Prévention et Gestion des Conflits*

<sup>5</sup> **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 2** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 1** pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

<sup>6</sup> Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

<sup>7</sup> 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

<sup>8</sup> (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

Le cas échéant, le résultat du **PNUAD (UNDAF)** auquel le projet contribue :  
Le cas échéant, **Objectif de Développement Durable** auquel le projet contribue : ODD 5 : Égalité genre;  
ODD 10 : Réduire les inégalités et ODD 16 : Paix, justice et institution efficaces

**Type de demande :**

**Nouveau projet :**

**Révision de projet :**

**Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :**

**Extension de la durée :**  Durée additionnelle du projet en mois :

**Changement de résultat / sujet :**

**Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :**

**Budget PBF supplémentaire :**  Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

**USD XXXXX**

**Brève justification de la révision:**

*NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.*

---

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

## SIGNATURES DU PROJET :

<p><b>AGENCE RECIPIENDAIRE<sup>9</sup></b></p> <p><i>Nom et titre :</i> Abdul FOFANA, Chief of Programme Support and Management Services  <i>Email :</i> abdul.fofana@un.org</p> <p><i>Signature</i> [REDACTED]</p> <p><i>Nom de l'agence :</i> Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme  <i>Date et visa :</i> 12/6/2022</p> 	<p><b>Représentant du gouvernement national</b></p> <p><i>Nom et titre :</i> Ousmane Mamoudou KANE, Ministre des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs</p> <p><i>Signature</i> [REDACTED]</p> <p><i>Date et visa :</i> [REDACTED]</p> 
<p><i>Nom et titre :</i> Cheikh FALL, Représentant Résident de l'UNFPA  <i>Email :</i> cfall@unfpa.org</p> <p><i>Signature</i> [REDACTED]</p> <p><i>Nom de l'agence :</i> Fonds des Nations Unies pour la Population  <i>Date et visa :</i></p>	 <p>[REDACTED]</p> <p>06/12/2022      Alexandre Hajah</p>
<p><i>Nom et titre :</i> Marc LUCET, Représentant Résident de l'UNICEF  <i>Email :</i> mlucet@unicef.org</p> <p><i>Signature</i> [REDACTED]</p> <p><i>Nom de l'agence :</i> Fonds des Nations Unies pour l'Enfance  <i>Date et visa :</i> 7/12/2022</p> 	
<p><b>Coordonnateur résident</b></p> <p><i>Nom et titre :</i> Lila Pieters Yahia, Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies en Mauritanie  <i>Email :</i> lila.pietersyahia@un.org</p> <p><i>Signature</i> [REDACTED]</p> <p><i>Date et visa :</i> 12/7/2022</p> 	<p><i>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</i></p> <p>Elizabeth SPEHAR, Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix</p> <p><i>Signature</i> [REDACTED]</p> <p><i>Date et visa :</i> 13/12/2022</p>

## **I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)**

*a) Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.*

### **1.1. Description situation dans le pays et la wilaya**

Avec une superficie de 10 300 km<sup>2</sup>, la wilaya du Guidimakha est délimitée à l'ouest par la région du Gorgol et au nord-est par celle de l'Assaba. Au sud le fleuve Sénégal la sépare de la République du Sénégal tandis que l'un de ses affluents, le Karakoro, la démarque de la République du Mali.

La wilaya du Guidimakha est subdivisée en 4 départements, ou moughataas, qui regroupent 18 communes :

- **La Moughataa d'Ould Yengé** (7 communes : Bouanze, Dafort, Lahraj, Bouilly, Leaweinat, Ould Yengé et Tektake) ;
- **La Moughataa de Sélibabi** (4 communes : Hassi Cheggar, Ould M'Bonny, Tachott et Sélibabi) ;
- **La Moughataa de Ghabou** (4 communes : Baydam, Ghabou, Gouraye et Souvi) ;
- **La Moughataa de Wompou** (3 communes : Ajar, Arr et Wompou).

Le Guidimakha est la région qui présente le taux de personnes vivant sous le seuil de pauvreté le plus élevé du pays. En 2019, l'Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV) estimait ce taux à 48,6%, alors supérieur de plus de 20 points à une moyenne nationale de 28,2%. Cette pauvreté touche particulièrement le milieu rural lequel constitue la majorité du territoire de la wilaya.

Le Guidimakha enregistre le pourcentage de femmes alphabétisées le plus faible. Selon l'EDS de 2019, seules 23% des femmes de 15-49 ans y sont alphabétisées contre 34% des hommes de la même tranche d'âge. Il s'agit d'une des wilayas avec le taux de mariage d'enfants le plus élevés avec un taux de 62,7% de femmes mariée avant l'âge de 18 ans<sup>10</sup>. Par ailleurs nous observons d'après les chiffres des dernières enquêtes que 56,2% des filles de 0 à 14 ans sont excisées.

La Commission Nationale des droits de l'Homme<sup>11</sup> rapporte que l'état civil reste un problème pour la population des zones intérieures du pays, dont le Guidimakha. La question est particulièrement saillante s'agissant des femmes et des enfants<sup>12</sup> dont le défaut d'enregistrement à l'état civil compromet leur accès à certains droits tels que ceux à la santé

---

<sup>10</sup> Enquête Démographique et de Santé (EDS) 2019-2020

<sup>11</sup> Commission Nationale des droits de l'Homme, Rapport annuel sur la situation des droits de l'Homme en Mauritanie 2019-2020.

<sup>12</sup> Ce sont environ 12 800 enfants qui naissent chaque année dans la région alors qu'il n'existe que 3 centres d'enrôlement. Ceci, combiné aux lourdeurs administratives et à l'opacité des procédures, entraînent des coûts difficiles à supporter pour une population au faible niveau de vie. Les acteurs consultés ont également évoqué la non-reconnaissance par l'État de la faculté pour les organisations de la société civile de se constituer partie civile devant les tribunaux pour appuyer et accompagner victimes et plaignants.

ou à l'éducation. Le non-enregistrement à l'état civil rend également impossible l'accès à la propriété foncière puisqu'elle entraîne l'incapacité à se voir délivrer des documents attestant de droits fonciers.

Le Guidimakha subit une forte pression foncière, vecteur de conflits fonciers :

- L'accès à la terre dépend d'une organisation sociale traditionnelle influencée par d'anciennes pratiques coutumières ou datant de l'ère coloniale, et profitant aux classes sociales traditionnellement dominantes, indépendamment du statut économique de ces dernières. Ainsi, malgré leur ascension économique, certaines familles restent marginalisées et n'accèdent pas à la terre puisqu'elles n'ont pas le statut social traditionnel adéquat.
- La région est dominée par des structures sociales patriarcales dans lequel s'inscrit une économie agraire : la propriété foncière est généralement celle des hommes alors que les femmes exploitent les terres. Les femmes sont spécifiquement exclues de l'héritage des terres afin de préserver la transmission patrilinéaire. L'État n'a pas adopté une politique de discrimination positive. Dans le Guidimakha, seulement 14,8% des titres fonciers sont détenus par des femmes<sup>13</sup>.

Par ailleurs, ces cinq dernières années la région du Guidimakha a souvent été le théâtre de catastrophes naturelles. Les inondations de 2019, de 2020 et de 2022 ont affecté la région et sa population. Ces catastrophes ont eu un impact sévère sur les femmes et les jeunes qui ont particulièrement souffert du manque d'accès à l'eau, à la nourriture, ainsi que de maladies à vecteur hydrique. Ces catastrophes nourrissent un phénomène de sédentarisation tardive qui accentue la pression foncière.

Un défi transfrontalier majeur a également été rapporté par les parties prenantes qui ont participé à la consultation du 26 mai 2022 pour l'élaboration de ce projet. Il s'agit de l'implication croissante des enfants dans des activités des groupes criminels organisés à la frontière mauritano-malienne, notamment le trafic de stupéfiants.

## **1.2. Justification du projet**

*Quel est le problème en matière de pérennisation de la paix auquel le projet va répondre ?*

Le Guidimakha connaît des dynamiques d'exclusion et de marginalisation politique et socioéconomique de sa jeunesse et de sa population féminine. Deux types d'éléments en particulier expliquent cette marginalisation : des éléments culturels liés à la forte structuration patriarcale de la société, et des éléments structurels qui freinent l'accès à certains droits. Ces éléments posent des défis majeurs quant à l'enregistrement à l'état civil et à l'accès à la terre.

L'accès à l'état civil demeure une des principales difficultés rencontrées par les populations du Guidimakha. Selon les données de l'enquête SMART 2021, le taux d'enrôlement au registre d'état civil est inférieur à 25%. Le taux d'enregistrement des enfants de moins de 5 ans a baissé au Guidimakha de 24,1% de 2011 à 2019 en passant de 43,5%<sup>14</sup> enfants non enregistrés en 2011 à 67,6% d'enfants non enregistrés<sup>15</sup>.

---

<sup>13</sup> Banque mondiale, Problématique de l'accès des femmes à la propriété foncière en Mauritanie, 2015.

<sup>14</sup> MICS 2011

<sup>15</sup> Enquête Démographique et de Santé (EDS) 2019-2020

Les inégalités concernant l'accès à la terre sont largement en défaveur des femmes du fait d'une part des structures sociales patriarcales évoquées ci-dessus, et d'autre part d'une législation ne permettant qu'un accès restreint à la terre par les femmes.

Les conflits fonciers sont très présents au Guidimakha du fait d'une pression foncière élevée : (i) des groupes nomades venus du nord pour s'installer définitivement sur les terres réputées appartenir à d'autres détenteurs traditionnels (ii) une forte tendance à une appropriation privative des terres utiles par des groupes ou des personnes qui installent de très vastes mises en défens et limitent l'accès des animaux aux ressources naturelles (iii) la société soninké est très sensible aux nouvelles revendications foncières des couches réputées appartenir à la classe des anciens esclaves, ou des cadets sociaux que peuvent représenter les femmes et les jeunes non-nobles.

Le projet contribuerait à un plaidoyer auprès des acteurs étatiques et non étatiques afin de progressivement effacer ces discriminations culturelles et structurelles en accord avec les engagements internationaux souscrits par la République Islamique de Mauritanie et les recommandations qui lui ont été adressées par les organes des traités et lors de l'EPU de 2021.

Ce projet accordera par ailleurs une attention particulière à des activités de sensibilisation de différents acteurs afin de mettre en lumière l'importance de la participation à la vie publique des femmes et des jeunes.

### **1.3. Analyse causale (causes structurelles et vecteurs du conflit) et dynamiques du conflit**

Dans la wilaya du Guidimakha, marquée par l'exclusion et la pauvreté, les femmes et les jeunes sont largement exclus des sphères économiques.

Selon les données de l'EPCV 2019, le taux de chômage des jeunes de la tranche des 13-35 ans est de 2,5%, (0,4 point que le taux régional global) et la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi est de 53,6%. La forte proportion de jeunes sans emploi et hors du système éducatif s'explique en partie par la faiblesse de l'offre régionale de formation professionnelle et d'emploi.

Ces segments vulnérables de la population font souvent face aux difficultés dans l'accès à (i) l'état civil, (ii) l'exploitation de la terre et (iii) les mécanismes de règlement des conflits. Ces obstacles perpétuent la précarité des conditions d'existence des femmes et des jeunes et constituent une entrave à l'exercice par ces derniers de leurs droits

#### **Accès à l'état civil**

L'accès à l'état civil demeure une des principales difficultés pour les populations du Guidimakha. En matière d'accès à l'état civil, des disparités existent encore dans les processus d'enrôlement au niveau de certaines zones du fleuve, des adwabas (villages haratines). La mise à jour de l'état civil et l'accès de la population à ces services, notamment, les enfants en âge scolaire, les personnes fragiles et celles vivant dans des zones reculées, restent des défis à relever. Selon les données de l'enquête SMART 2021, le taux d'enrôlement dans les registres de l'état civil est inférieur à 25%. Un rapport de la CNDH publié en 2020 a souligné les

dysfonctionnements et les défaillances du processus de l'enrôlement dans la wilaya qu'elle a visité. Outre la fermeture d'une partie des centres d'enrôlements, désormais très peu présents sur le territoire de la wilaya (sur les 14 centres de la wilaya, seuls 3 sont fonctionnels : Selibaby, Ould Yengé et Gouraye), ces centres disposent de très peu voire d'aucun moyens humains et logistiques pour répondre aux besoins de la population en matière d'accès à l'état civil (cartes d'identités et récépissé de demande de carte d'identité, certificat de naissance, acte de mariage etc., ainsi que d'éventuels jugements supplétifs à un acte d'état civil). La barrière de la langue est souvent indiquée comme frein à l'accès à ce service, de même que le nomadisme et la situation familiale de certains ménages. Les populations ne sont pas suffisamment informées ou sensibilisées sur l'importance des documents d'état civil.

La question de l'état civil dans le Guidimakha n'est pas nouvelle. En mai 2011, des mouvements de protestation ont pris le nom de 'Touche pas à ma nationalité' ont été portés par de certaines communautés mauritaniennes dans la wilaya pour dénoncer l'opération de recensement conduite par l'Agence Nationale du registre de population et des titres sécurisés (ANRPTS). Cette opération était perçue par la communauté certaines communautés mauritaniennes comme une tentative de ne pas reconnaître leur citoyenneté. Cette communauté considérait en effet que l'inadaptation et la bureaucratisation à outrance des opérations de recensement étaient discriminatoires envers les negro-mauritaniens et empêchaient *de facto* cette communauté de faire valoir ses droits à la citoyenneté<sup>16</sup>.

Les femmes et les jeunes<sup>17</sup> comptent parmi les premières populations affectées par ce problème. Cette situation entrave leur accès aux droits tels que la nationalité, l'emploi, la justice, la participation citoyenne, l'éducation, et la santé.

Pour les jeunes en particulier, l'absence d'état civil constitue un frein à leur accès à l'éducation et à la participation aux concours nationaux.

Sans état civil, les femmes sont dans l'incapacité d'exercer leurs droits et d'accéder aux services de base, en particulier faire valoir leurs droits en justice, notamment dans le cadre de litiges relatifs aux violences faites aux femmes, au foncier et au droit de la famille. En effet, les femmes chefs de famille (veuves, divorcées ou abandonnées) ne sont pas en mesure d'établir la filiation de leurs enfants, ce qui crée des facteurs de vulnérabilité supplémentaires. Les femmes chefs de famille (veuves, divorcées ou abandonnées) ne peuvent parfois pas prouver la filiation de leurs enfants, ce qui crée des facteurs de vulnérabilité supplémentaires (droit de connaître et de se voir reconnaître sa filiation, accès à l'héritage – dont l'héritage foncier, etc.). Par ailleurs, la loi sur la nationalité discrimine les femmes mauritaniennes dans la mesure où elles ne sont pas en mesure de transmettre leur nationalité à un conjoint étranger de la même manière que les hommes mauritaniens. (Cf. Art 8 et 9).

Outre les difficultés d'accès à l'état civil que rencontrent ceux qui veulent effectuer des démarches, les populations ne sont toujours pas suffisamment informées et sensibilisées quant à l'importance de détenir des documents d'état civil. L'enclavement de la région, l'analphabétisme et des interactions avec l'administration souvent rares entraînent une faible culture administrative ne permettant pas à certaines populations de réaliser l'importance de l'enrôlement. Un exemple de ces obstacles culturels est celui que rencontre les ONG qui ont

---

<sup>16</sup>[https://ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/9.\\_didr\\_mauritanie\\_refus\\_des\\_conditions\\_de\\_recensement\\_par\\_des\\_villageois\\_peuls\\_dans\\_la\\_wilaya\\_de\\_guidimakha\\_ofpra\\_16042014.pdf](https://ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/9._didr_mauritanie_refus_des_conditions_de_recensement_par_des_villageois_peuls_dans_la_wilaya_de_guidimakha_ofpra_16042014.pdf)

<sup>17</sup> Les moins de 30 ans représentaient 87,5% en 2020 selon les projections de l'ANSADE, soit presque l'essentiel de la population.

aidé à établir des certificats d'accouchement permettant de faciliter l'enrôlement des enfants à l'état civil : ces certificats ne sont valables que 3 mois, au terme desquels un jugement supplétif est nécessaire préalablement à l'enrôlement (avec ce que cela sous-entend en termes de coût et d'accès à la justice), mais les parents ne réalisent pas cela et ne procèdent pas à l'enregistrement des enfants dans le délai de 3 mois<sup>18</sup>. L'EDSM de 2021 révèle que seul 32% des naissances dans le Guidimakha ont été enregistrées.

### **Accès à l'exploitation des terres**

Les obstacles qui entravent l'accès des femmes à l'exploitation de la terre sont d'ordre socioculturel, juridique, institutionnel et financier.

Les femmes constituent ainsi une faible minorité parmi les tenants des titres fonciers dans les quatre régions de la Vallée et les écarts d'accès aux titres fonciers sont conséquents selon les régions. A titre d'exemple, les femmes représentent au plus 30% des détenteurs de titres dans le Brakna et seulement 2,6% dans le Trarza. Les hommes représentent en moyenne plus de 95% des détenteurs de titres de la zone de la vallée. Ce pourcentage se répartit comme suit : 97,4 % dans le Trarza, 70% dans le Brakna, de 97,3 dans le Gorgol% et 85,2% au Guidimakha.

L'accès à la terre en Mauritanie et l'exercice des droits fonciers des petits exploitants, notamment les femmes, se heurte à des pratiques et coutumes qui les défavorisent, en termes d'accès et de contrôle des ressources foncières. Les femmes représentent un taux important de la main-d'œuvre rurale agricole, dans les petites exploitations familiales, sans jouir, en général, d'une sécurisation foncière en rapport de leur investissement personnel. N'étant pas propriétaires des terres qu'elles occupent, elles ne peuvent y réaliser, des investissements durables ni bénéficier de crédits bancaires consistants. Cette situation les confine dans la précarité, leur accès au foncier n'est pas toujours garanti et encore moins sécurisé.

Les femmes, particulièrement celles victimes des séquelles de l'esclavage, restent largement marginalisées dans le domaine foncier. Il ressort des données fournies par une étude de la Banque mondiale sur les titres de propriétés présentés selon le sexe du propriétaire dans la wilaya de Guidimakha<sup>19</sup> que sur un total de 27 titres de propriété enregistrés en 2015 les femmes n'en possèdent que 4 (14,8 %).

Peu de titres de propriété ont été enregistré, révélant une insécurité foncière généralisée. Cette insécurité est aggravée concernant les femmes qui constituent la minorité de propriétaires enregistrés, et qui ne peuvent pas compter sur une reconnaissance coutumière (non étatique) de leur propriété.

La propriété des terres est généralement une propriété communautaire masculine et les femmes restent largement discriminées. Cette situation de main mise des hommes sur le foncier aussi bien urbain qu'agricole est confirmée par l'étude sur "le foncier et genre : difficile accès des femmes à la terre dans le milieu rural dans la vallée du fleuve Sénégal<sup>20</sup>, " conduite par Dr Ousmane WAGUE sociologue, maître de conférences à l'Université El Assrya de Nouakchott.

---

<sup>18</sup>Étude sur les obstacles à l'enrôlement, Mariem Baba Ahmed, *in* Les Cahiers du Projet État de Droit, n°2/2018, Coopération Union européenne – Mauritanie.

<sup>19</sup> Banque Mondiale Problématique de l'Accès des Femmes à la Propriété Foncière en Mauritanie -Étude de cas en préparation du (cop) pour promouvoir le genre, septembre 2015

<sup>20</sup> <https://rim-rural.org/2021/04/25/foncier-et-genre-difficile-acces-des-femmes-a-la-terre-dans-le-milieu-rural-de-la-vallee-du-fleuve-senegal-sud-de-la-mauritanie/>

Cette étude souligne que c'est l'homme qui décide, qui s'approprie et qui gère en priorité l'ensemble des biens dont les terres ; ce qui a abouti à la marginalisation des femmes dans l'accès aux terres dans la société traditionnelle tant en milieu soninké que chez les Poulars ou les Wolofs. La conclusion est la même quant aux autres communautés de la Vallée du Fleuve Sénégal.

L'une des premières réactions de l'État par rapport à cette ségrégation foncière des femmes, a été de les regrouper en coopératives pour leur permettre l'accès collectif et leur priver de l'accès individualisé à la terre<sup>21</sup>. Cependant, si cet arrangement s'est révélé un gage rapide pour l'accès des femmes au titre foncier, il n'a pas pour autant réduit l'inégalité entre les deux sexes en matière d'accès à la terre. En effet dans toutes les coopératives villageoises destinées aux grandes cultures du riz, du mil, la marginalisation de la femme est omniprésente<sup>22</sup>.

Les femmes souffrent par ailleurs de la méconnaissance de leurs droits et des procédures institutionnelles et administratives d'acquisition de la terre. En effet, la dimension genre et l'inégalité d'accès des femmes à la terre dans la vallée et en particulier dans le Guidimakha butent sur un autre obstacle : celui institutionnel. En grande partie analphabètes, de nombreuses femmes ne peuvent ni faire valoir leur droit d'accès à la terre, ni leur droit d'héritage sur la terre, à cause de procédures administratives complexes.

En outre, en raison de l'existence de conflits de normes entre le droit coutumier des terres et le droit positif étatique, les usagers traditionnels, en particulier les femmes du milieu rural, sont très souvent privées d'accès aux terres. Les litiges fonciers représentaient plus de 55% des réclamations reçues par la CNDH au cours des années 2019 et 2020. Les limites et les insuffisances de l'ordonnance sur la propriété foncière, la méconnaissance par les populations et les chefs coutumiers de l'arsenal juridique régissant le foncier constituent des importants obstacles à l'accès des femmes à la terre. L'exclusion de la femme des modes de transmission et de gestion, et d'exploitation des terres, représente une autre source de conflit intra-communautaire d'une part (entre hommes et femmes) et entre les communautés traditionnelles et le pouvoir d'autre part.

### **Accès aux modes règlement des conflits pour les femmes**

L'accès à la justice est garanti par la loi. Toutefois, pour la catégorie des justiciables que sont les femmes et les jeunes, l'accès à la justice reste un défi majeur.

En effet, en dépit de la loi n°2015/030 portant aide judiciaire 10 septembre 2015 et de l'Ordonnance n°05- 2006 du 26 janvier 2006, l'accès à la justice n'est pas assuré pour les justiciables les plus démunis. Les femmes victimes de violence ne bénéficient en effet pas d'office de l'aide judiciaire qui leur permettrait de profiter d'une consultation juridique gratuite ou de l'appui d'un avocat ou d'autres auxiliaires de justice et dont les frais seraient pris en charge par les Pouvoirs Publics afin de faire prévaloir leurs droits. En 2012, 84% des justiciables interrogés (2500 personnes) dans le cadre d'une enquête de perception estimaient que la justice ne fonctionne pas et que faute de moyens, ils n'ont pu recourir aux juridictions<sup>23</sup>. Les coûts élevés de la justice représentent un obstacle sérieux à un accès à la justice et maintient ces segments vulnérables dans une situation de déni de justice.

---

<sup>21</sup> Banque Mondiale Problématique de l'Accès des Femmes à la Propriété Foncière en Mauritanie -Étude de cas en préparation du (cop) pour promouvoir le genre, septembre 2015

<sup>22</sup> Op.cit., Wague, p.181

<sup>23</sup> [https://www.justice.gov.mr/IMG/pdf/snaj\\_finalisee\\_18102019.pdf](https://www.justice.gov.mr/IMG/pdf/snaj_finalisee_18102019.pdf)

Le SNU et la société civile ont déployé beaucoup d'efforts de plaidoyer pour l'assistance juridique aux victimes et pour faire avancer les choses, conformément à l'ordonnance relative à l'aide juridique 2006/05. Dans ce cadre, un arrêté portant création des bureaux d'aide judiciaire a été signé. Le fonds annoncé pour 2020 n'a pas été encore mis en place. Les justiciables ne sont pas informés de l'existence de cette aide juridique. Il était prévu d'appuyer l'accès à la justice en amont par une politique de redynamisation des conciliateurs ruraux et par la valorisation des systèmes traditionnels de proximité de règlements des conflits, ainsi que le rôle des OSC dans l'offre de l'assistance juridique. Cependant, il n'y a pas encore eu d'avancée majeure dans ce domaine. Il est à noter que plusieurs systèmes de résolution des conflits existent et auxquels les femmes font recours (Justice familiale ou tribale).

Toutes ces conflictualités dans les domaines de l'état civil, du foncier et de la justice étant inter reliées, il est nécessaire de les aborder de manière conjointe. En effet, un meilleur accès à l'état civil permettra aux populations du Guidimakha d'accéder à d'autres droits. Les femmes pourront accéder plus facilement à l'exploitation de la terre et garantir les droits de leurs enfants (nationalité, éducation, travail) notamment dans les cas où elles sont les chefs de famille (veuves, divorcées ou abandonnées). Les bénéficiaires du projet pourront accéder aux crédits nécessitant une garantie foncière ou amélioreront leur capacité d'autonomie financière. Les jeunes enregistrés à l'état civil pourront bénéficier d'un meilleur accès à l'éducation formelle et informelle et avoir de meilleures chances d'intégrer le marché du travail.

#### 1.4. Analyse des Acteurs et des compétences de paix

Parmi les acteurs présents au Guidimakha avec lesquels le projet pourrait nouer des alliances et ou prendre en considération pour une mise en œuvre réussie du projet.

Les acteurs clefs sur les questions de l'exclusion des femmes et des jeunes dans l'accès à l'état civil et à l'exploitation de la terre afin de réduire les risques de tensions et promouvoir un changement institutionnel et un changement de comportement, sont :

Acteurs	Analyse des capacités de paix
Ministère de l'intérieur de la décentralisation (MIDEC)	Il gère les questions d'état civil à travers l'Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés (ANRPTS) qui a pour mission la création et la mise à jour d'un système de registre de population biométrique.
Ministère de la justice (MJ)	Son intervention sera de faire connaître les lois et les droits en termes d'accès à la Justice ainsi que le développement des services de justice de proximité pour alléger les coûts de justice aux groupes vulnérables. Un dialogue entre les acteurs judiciaires et parajudiciaires avec les groupes des jeunes serait une opportunité pour un rapprochement positif de la justice des jeunes
Ministère de l'action sociale de la famille et de l'Enfance (MASEF)	Il a pour mission d'assurer la protection des groupes vulnérables, la sauvegarde de la famille, le bien-être de l'enfant ainsi que la promotion et la pleine participation des femmes au processus décisionnel et au développement économique et social. Selon sa mission, le MASEF pourrait servir de cadre institutionnel du projet. Il pourrait en outre contribuer à la création de tribunaux familiaux, assurer la Coopération et la consolidation des liens entre les autorités centrales et décentralisées avec les OSC, les bénéficiaires, les ONG.

Conseils régionaux aux niveaux de chaque willaya	Le gouvernement Mauritanien a doté chacune des willayas du pays d'organes de décisionnels locaux visant à promouvoir la gouvernance inclusive parmi lesquelles les conseils régionaux aux niveaux de chaque willaya. Néanmoins, la structuration et le fonctionnement de ces conseils régionaux n'impliquent pas les jeunes et les femmes y compris avec les risques liés aux influences politiques. À cette composition gérontocratique de ces instances, il convient de souligner la prévalence du caractère politique qui tente d'influencer le niveau de prise en compte des besoins des femmes et des jeunes selon les accointances politiques.
La Commission nationale des droits de l'homme (CNDH)	C'est un organe de conseil, d'observation, d'alerte, de médiation et d'évaluation en matière de respect des Droits Humains s'emploie à organiser des sessions de sensibilisation à l'intention des acteurs judiciaires, à analyser et publier des analyses sur l'état des prisons, les droits des femmes, et le respect des règles du procès équitable.
L'Observatoire National des droits de la femme et de la fille (ONDDF)	Il a pour mission le suivi de la situation des femmes dans l'ensemble du pays, par exemple en mettant en évidence la discrimination de facto dont les femmes sont victimes et les mesures à prendre pour lutter contre cette discrimination. De par son mandat consultatif de prévention et de protection des droits de la femme et de la fille, cet organe est un partenaire stratégique de ce projet. Il pourra jouer un rôle déterminant dans le suivi et l'évaluation des programmes tendant à promouvoir les droits des femmes et des filles. Cependant, c'est un organe assez jeune, qui nécessite un appui au renforcement des capacités de ces membres.
La plateforme multisectorielle de lutte contre les violences basées sur le genre	Face à l'ampleur des Violences Basées sur le Genre (VBG) et à l'absence de services de prise en charge holistique pour les victimes, le Ministère de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Famille (MASEF), avec l'appui de l'UNFPA a mis en place durant l'exercice du CPD 8, 15 plateformes multisectorielles de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG). Ces structures constituent un cadre d'échange, de collaboration, de référence et de contre référence au niveau régional entre tous les acteurs intervenant dans la lutte contre les VBG. Elle a pour vocation première de couvrir tous les secteurs clés de la réponse nationale aux VBG : Prévention, PEC Médicale, PEC Psychosociale, PEC Juridique/Judiciaire, PEC Socioéconomique.
Mouslih	Il s'agit de mécanismes fonctionnels accessibles de justice traditionnelle mis en place pour contribuer à résoudre les conflits de manière équitable et rapide. Les Mouslihs jouent un rôle fondamental dans la régulation des dynamiques sociales et de renforcement de la cohésion sociale et coexistence pacifique dans les zones d'intervention. Néanmoins, ceux-ci restent aujourd'hui peu impliqués dans le processus institutionnel de renforcement de la paix sociale et de la justice de proximité bien que disposant d'une grande influence sur les communautés dont les jeunes et les femmes.
ONGs (AMDH, ONG Actions, ONG TDH Lausanne, AFCF, SCORPION Au Secours)	Organisations dirigées par des femmes et jeunes qui peuvent dialoguer directement avec les populations locales. Ces ONG ont des avantages comparatifs dans les domaines de l'approche basé sur les droits humains et ont toutes une bonne assise dans la région du Guidimakha
L'Union des coopératives du Guidimakha	Cette structure travaille pour l'autonomisation des femmes du Guidimakha

L'Association des femmes parlementaires	Elle s'emploie à vulgariser les textes relatifs aux droits des femmes au niveau du pays
Comités villageois	Les comités villageois ont différentes fonctions, indépendamment de leurs zones d'activités. Ils sont constitués puis formés selon une méthodologie officielle établie par l'OIM et l'OHCHR, validée par l'ensemble du système des Nations Unies en Mauritanie. Selon les règles de désignation, ces comités représentent, notamment les groupes les plus vulnérables tels que les femmes et les enfants. Ils servent d'interface entre autorités et communautés. Dans le cadre de ce projet, ils auront pour rôle principal de prévenir et de gérer les conflits intercommunautaires.
Le haut conseil des femmes du Guidimakha	Structure informelle mais très dynamique. Elle est née d'une initiative de femmes leaders locales, qui se concertent sur des questions brûlantes liées à la condition des femmes
Le réseau des femmes parlementaires	Les femmes parlementaires sont des élues de la République et font partie de la représentation nationale. D'ailleurs, il existe un réseau des femmes parlementaires mauritaniennes (REFPAM) créé en 2015 qui offre en Mauritanie un forum aux femmes parlementaires, ainsi qu'à leurs collègues masculins partageant les mêmes idées. Ce réseau leur permet de se regrouper au-delà des clivages entre les partis pour examiner des questions d'intérêt commun, telles que la violence à l'égard des femmes et les droits des femmes en général.
Les présidentes d'ONG et coopératives	Elles ont organisé les femmes en plateformes de dialogue et de concertation autour des questions liées aux droits des femmes au Guidimakha, apportent une aide à des groupes spécifiques de bénéficiaires (femmes, mineurs, victimes de séquelles d'esclavage, de VBG etc.), visant à restaurer des droits bafoués
Le Réseau Régional des Associations de Jeunesse	Il regroupe la majorité des associations de jeunes de la région et dont l'encadrement est facilité par la Direction de la Promotion de la Jeunesse, constitue un cadre de concertation et de dialogue avec les jeunes de la willaya de Guidimakha
Leaders communautaires	Ils jouent un rôle fondamental dans la régulation des dynamiques sociales et de renforcement de la cohésion sociale et coexistence pacifique dans les zones d'intervention. Néanmoins, ceux-ci restent aujourd'hui peu impliqués dans le processus institutionnel de renforcement de la paix sociale et de la justice de proximité bien que disposant d'une grande influence sur les communautés dont les jeunes et les femmes.
AMPF (Association Mauritanienne pour la promotion de la famille)	Structure affiliée à l'IPPF, a une représentativité nationale et c'est un partenaire de mise en œuvre de l'UNFPA. C'est une structure qui a une bonne capacité de mise en œuvre, peut jouer un rôle dans l'exécution rapide d'activités
Ministère des Affaires Islamiques et l'Enseignement Originel (MAIEO)	Ce ministère est chargé de l'exécution de la politique nationale en matière des affaires islamiques, de l'enseignement originel et de l'alphabétisation. Dans ce cadre, il a pour mission d'encourager le dialogue et la cohabitation pacifique entre les différentes civilisations et cultures et de redynamiser le rôle du département dans le service des causes nationales et internationales et renforcer la paix sociale. Ce

	Ministère comme les autres jouera un rôle essentiel dans le dialogue entre les détenteurs de droits et porteurs de devoirs.
--	---

La présence d'équipes municipales dans plusieurs communes du Guidimakha très dynamiques et sensibles aux questions de droits des femmes font que le terrain est propice au changement. Cependant, si les acteurs œuvrant dans le secteur existent et sont engagés, leurs actions ne couvrent pas tous les besoins des personnes en situation de vulnérabilité, faute de coordination et d'échanges, de moyens et d'une vision commune diffusée par l'État. S'y ajoutent les faiblesses dans le dialogue entre les autorités locales et nationales dans l'élaboration, le suivi de la mise en œuvre des politiques y compris l'absence de ciblage géographique par les interventions. Au surplus, il faut aussi noter le manque de spécialisation des acteurs de la société civile dans des domaines bien spécifiques. S'ajoutent aussi les faiblesses notées dans l'ouverture de la société civile au niveau de la sous-région pour créer des espaces d'échanges devenus indispensables notamment dans un contexte Sahélien marqué par la montée de l'extrémisme violent.

### **1.5 Analyse des enjeux : Pourquoi est-il important de se concentrer sur cette thématique aujourd'hui ?**

L'accès à l'état civil, à l'exploitation de la terre et aux modes de règlement des conflits pour les femmes et les jeunes du Guidimakha sont des enjeux incontestables dans le processus de développement et de pérennisation de la paix de la région. Ces problématiques conditionnent en effet l'exercice par les femmes et les jeunes de leur citoyenneté dont l'effectivité se veut un élément clé de renforcement de la cohésion et la paix sociale dans le Guidimakha. L'absence d'un meilleur accès des femmes à l'exploitation des terres, l'état civil et aux modes de règlement des conflits risque d'entraîner une perpétuation générationnelle de la pauvreté et de l'exclusion de ces segments vulnérables de la population.

Les jeunes doivent faire l'objet d'une attention particulière en raison de leur importance démographique (51% de la population), de leur potentiel créatif, des difficultés d'accès aux services sociaux de base (éducation), de l'importance du taux de chômage des jeunes ainsi que de la montée de l'insécurité due à la consommation de drogues provenant du Mali voisin. En l'absence de mesures destinées à renforcer l'accès à leurs droits, la population jeune et féminine, non scolarisée et en marge du marché de l'emploi, présente un risque important pour la paix et la cohésion sociale. En l'absence des mesures destinées au renforcement de leur inclusion socioéconomique et participation citoyenne, les jeunes femmes et jeunes hommes risquent par ailleurs de devenir de plus en plus vulnérables aux discours souvent simplistes et communautaires des entrepreneurs politiques.

Ce projet est guidé par la conviction que une meilleure connaissance par les femmes et les jeunes du Guidimakha de leurs droits, et d'une plus grande autonomisation et inclusion des femmes et des jeunes dans la sphère économique peuvent contribuer à lever un certain nombre d'obstacles structurels à l'exercice des droits dans le domaine de l'état civil et du foncier au bénéfice de ces segments vulnérables de la population et, ce faisant, briser le cycle de la pauvreté, favoriser une plus grande cohésion sociale et promouvoir un développement économique inclusif.

## 1.6 Analyse des opportunités : Quelles sont les opportunités existantes ?

Il convient de noter l'existence de nombreuses opportunités sur lesquelles le projet peut bâtir :

### a) *Opportunités Politiques*

*Concertations nationales inclusives : l'annonce d'une concertation nationale sur les questions d'intérêt national, dans le cadre d'une volonté d'apaisement du climat politique. Un comité préparatoire des concertations nationales a fixé les thématiques, objets des concertations, recoupés autour de 3 grands thèmes : (i) Processus démocratique/ État de droit qui portera sur la réforme du système électoral, le renforcement des libertés et réforme institutionnelles ; (ii) Unité nationale et Cohésion sociale dans lequel sont rangés, l'esclavage et ses séquelles, dossiers nationaux en suspens (droits de l'homme) et justice sociale et équité ; (iii) Bonne gouvernance déclinée entre réformes administrative et judiciaire, réforme agraire et protection de l'environnement.*

- Programme du chef d'État "Mes engagements" & Déclaration du président à Ouadane ;
- Recommandations Organes des traités et EPU+ ODD 5 et 16 ;
- Engagement politique à travers la réforme foncière de 1983 et celle de 1987 ;
- Volonté politique pour l'intégration de la consolidation de la paix dans les SCRAPP.2021-2025 ;
- Volonté politique vers un cadre stratégique national de promotion des droits humains ;
- Stratégie nationale de la jeunesse et du sport (en cours de révision) ;
- Initiatives pour la promotion économique des jeunes : Mon projet, mon avenir (pour les jeunes sans formation) ; Al Baraka (Projets générateurs de revenus pour les jeunes des localités vulnérables).

La commission ministérielle chargée d'étudier la situation de l'état civil et les contraintes posées à l'agence chargée du registre de la population et des titres sécurisés a décidé la mise en place d'une commission technique chargée d'approfondir l'examen des problèmes posés, de présenter des solutions pour les aplanir et renforcer les capacités de l'agence du registre de la population et des titres sécurisés afin qu'elle puisse dispenser ses services de manière simple et rapide. Le premier ministre qui préside cette réunion a donné des orientations pour l'entame immédiate d'une large campagne de sensibilisation sur l'importance du renouvellement des cartes d'identités arrivées à termes.

### b) *Opportunité économique et sociale*

- Programme de création d'emploi pour les jeunes mises en œuvre par le Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle ("Mon projet, mon avenir") ;
- Programme El-Barka ciblant les jeunes des communautés les plus vulnérables, à travers le volet activités génératrices de revenus ;

c) Alignement avec UNISS et les priorités nationales de consolidation de la paix :

- Priorité Stratégique. N° 3 Gouvernance du CPDD.2018-2022 ;
- Priorité n.1 de la consolidation de la Paix en Mauritanie : Prévention des conflits et coexistence pacifique ;
- Priorité n.2.2&2.3 d'UNISS "Prévenir et résoudre les conflits et consolider la paix, prévenir l'extrémisme violent et la criminalité, et promouvoir l'accès à la justice et les droits de l'homme" ODD: 5.2, 5c, 16.3, 16.5 & 16.7&Priorité 6.2 d'UNISS "Autonomiser les femmes et des jeunes pour la paix au Sahel" ODD.5.a ;
- Accord de partenariat entre le Gouvernement de la Mauritanie et les Nations Unies dans le cadre de l'UNSDCF (United Nations Sustainable Développement Coopération Framework) qui permet un ciblage coordonné des interventions basées sur le triple nexus développement, humanitaire et paix durable, en faveur des plus vulnérables.

d) *Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient les cadres stratégiques gouvernementaux et des Nations Unies existants<sup>24</sup>, et comment il garantit l'appropriation nationale. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.*

Le projet répond à la priorité nationale État de droit à travers l'accès équitable des femmes, des jeunes (filles et garçons) et groupes marginalisés à l'état civil, au foncier, aux services sociaux de base (du fait du non-enregistrement à l'état civil), à l'inclusion et à la participation citoyenne à la gestion des affaires locales. En outre le projet cadre parfaitement avec le programme du président de la République et le discours de la déclaration de politique générale du Premier Ministre qui met les préoccupations des femmes et de la jeunesse au centre des politiques publiques. Le projet s'aligne aussi le levier 2 de la SCAPP : développement du capital humain et accès aux services sociaux de base, à travers (i) le relèvement de l'accès et de la qualité de à l'éducation et de la formation professionnelle ; (ii) l'amélioration des conditions d'accès aux services sociaux de base, (iii) promotion de l'emploi de la jeunesse, de la culture et de la résilience des couches les plus vulnérables, le projet répond également à certains objectifs de Développement Durable notamment ODD 5 : Égalité genre; ODD 10 : Réduire les inégalités et ODD 16 : Paix, justice et institution efficaces.

e) *Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref résumé des interventions existantes dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.*

---

<sup>24</sup> Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
HCR - OIM Consolidation de la paix à travers l'engagement des femmes et des jeunes et le renforcement des capacités des communautés dans les zones frontalières de Hodh Chargui. (09.2020 -03.2022)	1, 500,000 USD	Coexistence pacifique; cohésion sociale	Ces interventions seront complétées par le projet proposé. Elles ouvrent la voie à des projets et des dynamiques intercommunautaires. Le projet actuel s'appuiera sur les leçons apprises et les principaux défis pour maximiser son impact. Une attention particulière sera accordée à la zone d'intervention afin d'éviter les chevauchements.
HCDH Projet renforcement de capacité des forces de sécurité intérieur  (2020/2023)	UE 3 000 000 EURO	Protection des femmes et filles accès à la justice	Ces interventions seront complétées par le projet proposé. Elles ouvrent la voie à des projets et des dynamiques de dialogues, le renforcement de la paix et de la sécurité intercommunautaire. Le projet actuel s'appuiera sur les leçons apprises et les principaux défis pour maximiser son impact. Une attention particulière sera accordée à la zone d'intervention afin d'éviter les chevauchements.
Projet SWEDD : « Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel » 2021-2024	Banque mondiale 60 000 000 USD		Le projet vise à renforcer l'autonomisation des femmes et des adolescentes. à travers l'adoption de politiques et stratégies favorables à l'équité et l'égalité genre. Ce projet a développé des stratégies communautaires pour renforcer l'autonomisation des jeunes et adolescentes et a bâti sur les bonnes pratiques de ces stratégies pour renforcer la participation et l'inclusion des femmes et jeunes dans la gestion des affaires locales et la promotion de la culture de la paix.

## II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) *Une brève description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).*

Le projet vise à réduire les barrières et obstacles limitant l'accès des femmes et des jeunes à l'état civil à l'exploitation des terres. Pour cela, le projet cherche d'abord à établir un état des lieux actuel, précis et chiffré, des difficultés d'accès à l'état civil et des opportunités d'intégration économique en prenant en compte les problèmes fonciers. Cet état des lieux sera validé conjointement avec les parties prenantes afin faciliter une appropriation commune des solutions proposées et une participation optimale aux activités en découlant.

Par la suite, le projet envisage des activités qui vont permettre aux femmes et jeunes des zones du projet d'avoir une meilleure connaissance technique des barrières, obstacles, recours disponibles et mécanismes concourant à la réduction des inégalités et à la lutte contre les discriminations. Ces activités permettront aux femmes et aux jeunes ciblés de disposer d'un meilleur accès aux mécanismes concourant à la réduction des inégalités et à la lutte contre les discriminations (veille, identification, référencement, et assistance juridique).

Le projet vise également à lever progressivement les obstacles à l'inclusion économique des femmes et des jeunes et soutenir leur rôle en tant qu'acteurs de changement dans la wilaya du Guidimakha. Pour ce faire, le projet va agir de manière à permettre aux femmes et jeunes de contribuer à la cohésion sociale ainsi qu'à la prévention des conflits et de toute forme de violence à l'égard des femmes et des filles et appuyer les femmes et les jeunes à avoir un meilleur accès aux opportunités d'insertion socio-économique visant à réduire la pauvreté.

*b) Fournissez une « théorie du changement » au niveau du projet - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.*

**SI** d'ici la fin du projet, les obstacles dans l'accès à l'état civil, à l'exploitation des terres et à la résolution des conflits par les femmes et les jeunes sont mieux connus et que ces derniers disposent d'une meilleure connaissance de leurs droits et des mécanismes pour les faire valoir

**SI** les autorités et les acteurs locaux connaissent les cadres juridiques (formels et traditionnels) et les mécanismes disponibles et comprennent l'importance de veiller à ce que ces derniers tiennent compte des différentes voix, en particulier celles des jeunes femmes et hommes, et des autres groupes vulnérables et **SI** les autorités et les acteurs locaux mettent cela en pratique ;

**SI** ces instruments et mécanismes juridiques sont adaptés/mises à jour pour s'attaquer à certains des problèmes d'exclusion qui entravent l'accès des femmes et des jeunes à la terre et à l'état civil ;

**SI** d'ici la fin du projet, le rôle des femmes et les jeunes comme agents de changement est davantage valorisé et que des mesures d'inclusion économique pour les femmes et les jeunes sont prises pour favoriser leur émancipation économique dans la wilaya du Guidimakha ;

**ALORS** les conditions seront favorables, pour que les femmes et les jeunes des zones du projet disposent d'un meilleur accès à leurs droits. La cohésion communautaire renforcée, conduira à des communautés plus inclusives, plus égalitaires et plus résilientes.

**PARCE QUE** les femmes et les jeunes des zones du projet disposeront d'une meilleure connaissance des obstacles, recours disponibles et mécanismes concourant à la réduction des inégalités et à la lutte contre les discriminations ; et les jeunes seront davantage outillés pour contribuer à un changement durable des comportements et bénéficieront d'opportunités d'insertion socio-économique qui réduiront les inégalités favorisant la prévention des conflits ;

**PARCE QU'**une meilleure compréhension des besoins, des aspirations des communautés et du contexte institutionnel de la région permet de formuler une réponse programmatique sensible aux conflits, à même de promouvoir un accès apaisé et inclusif à l'exploitation des terres et l'état civil ;

**PARCE QU'**un renforcement de la compréhension et une mise en œuvre de cadres réglementaires inclusifs permettra aux institutions locales de garantir plus efficacement l'accès à l'exploitation des terres et à l'état civil pour les femmes et les jeunes.

*f) Fournir une description narrative des principales composantes du projet (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.*

**Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs**

**Résultat.1 : D'ici la fin du projet (2024), les barrières les et obstacles limitant l'accès des femmes et des jeunes à l'état civil et à l'exploitation de la terre sont réduits tandis que les autorités et acteurs locaux sont sensibilisés sur les cadres juridiques régissant l'accès à l'exploitation des terres et l'État civil et sur la nécessité de les adapter pour les rendre plus inclusifs**

**Produit 1.1.** *Les femmes et les jeunes des zones du projet ont une meilleure connaissance des barrières, obstacles, recours disponibles et mécanismes concourant à la réduction des inégalités et à la lutte contre les discriminations,*

Pour la réalisation de ce produit, cinq (5) activités clés seront menées :

**Activité 1.1.1 :** Conduire une étude de référence impliquant les femmes et les jeunes d'une manière participative (cartographie des zones, acteurs et interventions) pour identifier les obstacles dans l'accès à l'état civil et à l'exploitation des terres par les femmes et les jeunes, et formuler des recommandations et un plan d'action (UNFPA).

**Activité 1.1.2 :** Organiser un atelier de validation de l'étude de référence et du plan d'action (UNFPA).

**Activité 1.1.3 :** Organiser des campagnes de sensibilisation et de dialogue communautaire en présence des acteurs clés parmi lesquels leaders religieux et traditionnels y inclus les associations de femmes et de jeunes pour susciter des réponses participatives, inclusives et

adaptées aux besoins locaux de cohésion sociale sur les recommandations majeures de l'étude du projet concernant l'accès des femmes à l'exploitation de la terre (UNFPA).

**Activité 1.1.4 :** Mettre en place un programme de renforcement pour les jeunes et les femmes sur leurs droits (droits à la citoyenneté, droit à la justice) (HCDH).

**Activité 1.1.5:** Mettre en place un programme de renforcement de capacités au profit des OSC de femmes et des jeunes en matière de droit à la participation, inclusion et de prévention des inégalités et de lutte contre les discriminations basées sur le genre en partenariat avec le CDHAHRSC en lien avec la nouvelle Stratégie nationale de promotion et de développement des ONG et OCB (UNFPA).

**Activité 1.1.6 :** Etude finale du projet.

**Produit 1.2.** *Les femmes et les jeunes disposent d'un meilleur accès aux mécanismes concourant à la réduction des inégalités et à la lutte contre les discriminations (veille, identification, référencement, et assistance juridique).*

Pour la réalisation de ce produit, cinq (5) activités clés seront menées :

**Activité 1.2.1 :** Structurer et mettre en réseau les facilitateurs communautaires, incluant les leaders religieux, les leaders traditionnels, les mourchidâtes pour l'aide juridique et le règlement des conflits par la conciliation en partenariat avec le ministère des Affaires islamiques et de l'enseignement originel (droit coutumier) (HCDH).

**Activité 1.2.2 :** Appuyer les structures communautaires existantes (comités villageois, OSC de femmes et de jeunes, coopératives de femmes) pour l'assistance juridique et le référencement des cas de conflit (HCDH).

**Activités 1.2.3 :** Création de cliniques juridiques facilitant l'assistance juridique pour l'orientation des cas de conflit et la vulgarisation des mécanismes de référencement et d'assistance juridique (HCDH).

**Activité 1.2.4 :** Renforcer les capacités des systèmes de protection de l'enfant et comités de justice pour mineurs pour l'identification et l'accompagnement des enfants victimes de violence quant aux difficultés relatives à l'accès à l'état civil (UNICEF).

**Activité 1.2.5 :** Appui au rapprochement des services d'enregistrement à l'état civil auprès des communautés (UNICEF).

**Produit 1.3.** **Les autorités et les acteurs locaux connaissent** les cadres juridiques existants (formels et traditionnels), en veillant à ce que ces derniers tiennent compte des différentes voix, en particulier celles des jeunes femmes et des jeunes hommes, du Guidimaha

Pour la réalisation de ce produit, deux (2) activités clés seront menées :

**Activité 1.3.1** Organiser un atelier de sensibilisation auprès des autorités locales et les leaders religieux/communautaires sur des problèmes d'exclusion les lacunes juridiques éventuelles des cadres juridiques formels et coutumiers, qui entravent l'accès des femmes et des jeunes à la terre et à l'état civil (HCDH);

Activités 1.3.2. Organiser un atelier de renforcement des autorités locales sur la rédaction de textes réglementaires inclusifs et sensibles au genre dans le domaine de l'accès à la terre et à l'état civil (UNFPA) ;

**Résultat 2 : D'ici 2024, les obstacles à l'inclusion économique des femmes et des jeunes sont levés et leur rôle en tant qu'acteurs de changement est renforcé, dans la wilaya du Guidimakha.**

**Produit 2.1.** *Les femmes et les jeunes contribuent à la cohésion sociale ainsi qu'à la prévention des conflits et de toute forme de violence à l'égard des femmes et des filles.*

**Pour la réalisation de ce produit, quatre (4) activités clés seront menées :**

**Activité 2.1.1 :** Appuyer la mise en œuvre d'un programme de leadership visant à renforcer les compétences et à encadrer 200 jeunes acteurs des centres d'écoute et autres réseaux de jeunes dans la promotion de la cohésion sociale, de la culture de la paix et de la prévention de toute forme de violence à l'égard des femmes et des filles (UNICEF).

**Activité 2.1.2 :** mettre en place un réseau des femmes entrepreneurs de la région (jeunes et adultes), pour sensibiliser les femmes sur l'autonomisation économique (UNFPA).

**Activité 2.1.3 :** Organiser des journées d'échange sur le rôle des femmes et des jeunes dans la construction de la paix et de la cohésion sociale (HCDH).

**Activité 2.1.4 :** Organiser des séances de dialogues entre les communautés d'une part, et d'autre part les autorités locales, sécuritaires et communales (HCDH).

**Produit 2.2.** *Les femmes et les jeunes ont un meilleur accès aux opportunités d'insertion socio-économique.*

**Pour la réalisation de ce produit, trois (3) activités clés seront menées :**

**Activité 2.2.1 :** Conduire une étude sur les filières économiques porteuses d'emploi dans la zone cible, prenant en compte les réalités tirées de l'expérience d'autres projets de consolidation de la paix (UNICEF).

**Activité 2.2.2 :** Former et équiper les femmes, les jeunes filles et jeunes garçons à développer des compétences de vie courante et des initiatives économiques renforçant leur autonomisation (UNICEF).

**Activité 2.2.3 :** Soutenir le réseau des femmes entrepreneurs de la région (jeunes et adultes), dans l'encadrement de 50 femmes et 50 jeunes filles sur l'entreprenariat féminin (UNFPA).

*g) Ciblage du projet – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extrants et activités du cadre de résultats.*

### Zones géographiques proposées

L'intervention aura lieu dans la région du Guidimakha qui compte parmi les plus peuplées, l'indice synthétique de fécondité est le plus élevé parmi toutes les régions du Pays (5,9). Seuls 30% des enfants de 06 à 11 sont scolarisés.

Le choix de cette région se justifie par le fait que cette région est à fort économie agraire et que les conflits fonciers réels et probables sont souvent notés. Aussi, le Guidimagha se classe dans les deux quintiles de bien être économiques le plus bas, soit 34,2 et dispose d'un coefficient de Gini de 0,33 (EDS 2020)

L'enregistrement à l'état civil des populations y est particulièrement bas (32%), et concerne aussi les nouvelles naissances. D'autant plus que 35% des femmes n'ont aucun niveau d'instruction.

De plus, la région de Guidimakha a souvent été le théâtre d'intempéries naturelles (inondation, irrégularité pluviale, enclavement) et proximité avec le Mali (frontières fermées avec plusieurs pays, terrorisme) dont l'impact se fait surtout ressentir sur les femmes et les jeunes (filles et garçons). Des équipes municipales dans plusieurs communes du Guidimakha très dynamiques et ouverts aux questions de droits des femmes font que le terrain est propice au changement.

Compte tenu de la nature du projet (durée du projet, problématiques visées), le ciblage se déroulera en 2 phases. Dans un premier temps, nous procéderons à l'affinement du ciblage géographique pour respecter le principe de ne pas nuire et nous assurer une entière collaboration des autorités notamment le conseil régional du Guidimakha et les autorités locales (communes). Déjà sur les quatre Moughataas que compte la wilaya, le projet retient celles de Sélibaby (présence UN) et Ould Yengé avec leurs 11 communes (2 urbaines et 9 rurales) pour une population d'environ 174 832 habitants (86 215 femmes/filles). Les moins de 15 ans représentent environ 45,6 % de la population du Guidimakha en 2022.

La région du Guidimakha se situe dans une zone difficile d'accès en période de pluies et la plupart des voies de communication peuvent être interrompues pendant des jours, isolant la plupart des communes. Aussi, le Guidimakha abrite les principales composantes ethniques de la Mauritanie (Peulhs, Soninkés et Maures) ; ce qui lui donne ce caractère multiculturel qui est un critère fondamental dans le ciblage d'interventions du type visées par le projet.

Ces deux critères fondamentaux (accessibilité géographique et composition ethnique) sont suffisants pour affiner le ciblage géographique. Ainsi dans un souci d'efficacité et de respect du principe de ne pas nuire, 5 communes sont retenues pour bénéficier des interventions du projet. Il s'agit des communes de Tachott, Hassi Chegar, Lehraj, Tektake et Dafort avec une population totale de 83 227 habitants dont 41 999 femmes/filles (50,46 %) et environ 37 950 enfants de moins de 15 ans (dont 48,4 % de filles). Ces communes se caractérisent également par le dynamisme de leurs Maires et le risque de résurgence de la problématique d'accès à la terre pour son exploitation. L'ensemble des populations de ces communes sont potentiellement des bénéficiaires directes.

### Bénéficiaires du projet (ventilées par sexe et par âge).

#### **Bénéficiaires directs**

Au second niveau, le ciblage des bénéficiaires directes au-delà de la population potentiellement éligible, doit s'appuyer davantage sur le registre social du Gouvernement qui dispose d'une base de données bien fournie afin de nous assurer que nous ciblons les ménages les plus vulnérables (les bénéficiaires éligibles). Les bénéficiaires seront ainsi les femmes et jeunes issus des ménages les plus vulnérables. Environ 10 000 femmes de 15 -55 ans, 2 000 jeunes de 15-35 ans et 1 000 enfants de moins de 5 ans bénéficieront directement des différents types d'interventions du projet.

Lors de la mise en œuvre, nous pourrons en fonction du type d'activité, affiner le ciblage avec la prise en compte des différents critères dont dispose le registre civil :

- Appui/soutien reçu par d'autre programme afin de ne pas créer de doublons ;
- Critères de pauvreté, et de femmes cheffes de ménages ;
- Critère de personnes en situation de handicap au sein du ménage ;
- Critère d'enregistrement à l'état civil ou pas ;
- Critère de possession de terre exploitable par le ménage ;
- Critère du nombre de personnes à charge etc...

Les jeunes ciblés ont jusqu'à 35 ans. Cette tranche d'âge prend en compte les jeunes confrontés à des difficultés de scolarisation dues à un défaut d'enregistrement à l'état civil, mais également les nouvelles naissances des populations éloignées des centres d'enregistrement, ainsi que les individus représentant la force vive de la région.

Quant aux femmes, ce projet ciblera les femmes cheffes de familles, particulières vulnérables à la marginalisation économique et sociale.

Le projet ciblera également des coopératives et organisations de femmes. L'accès au foncier par les femmes de la région se fait surtout au moyen de coopératives, permettant de mettre en commun les moyens financiers et les parcelles de terres trop étroites. Le ciblage des organisations des femmes permet de renforcer les capacités des leaders communautaires et de leurs propres bénéficiaires.

La sélection des femmes et des jeunes se fera au travers de nos différents partenaires actifs sur le terrain dont les comités villageois, présents dans le Guidimakha, qui ont un ancrage et une légitimité locales importantes, les associations de jeunes et les coopératives de femmes déjà actives dans la zone ainsi que les agences des Nations Unies qui travaillent déjà pour former des femmes et des jeunes dans la zone.

### **Bénéficiaires indirects**

Enfin les bénéficiaires indirects sont l'ensemble des personnes indirectement touchées par les actions de consolidation de la paix entreprises durant ce projet. Ces bénéficiaires indirects comprennent les habitants des villes et villages environnants sensibilisés aux actions de prévention et de gestion de conflits. En particulier, les interventions du projet profiteront à des bénéficiaires indirects qui dépendent des bénéficiaires directs que sont les femmes et les jeunes (personnes âgées ou dépendantes, la famille proche et étendue laquelle peut être dispersée dans toute la région et 1 000 enfants de moins de 5 ans).

La sélection de l'ensemble de ces bénéficiaires, y compris des bénéficiaires indirects qui bénéficieront notamment des campagnes de sensibilisation, se fera en fonction du principe du

« Ne pas nuire » (« Do no Harm »). En ce sens, nous veillerons à ce que la sélection des bénéficiaires soit effectuée de manière transparente et en respect du contexte socio culturel et politique local.

### **III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)**

*a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ici-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.*

Les agences bénéficiaires du projet sont : le HCDH, l'UNICEF et l'UNFPA.

**Le HCDH** est l'agence lead en raison de son mandat sur les droits humains, la non-discrimination et l'égalité du genre (ODD 5) ainsi que le travail sur l'accès à la justice (ODD 16). Le HCDH a également mené plusieurs activités et projets au Guidimakha avec les partenaires nationaux (MASEF, CNDH, CDHAHRSC, ONG, Comités villageois). Le HCDH prévoit d'avoir une présence permanente dans la région. Les agences partenaires apportent également leur expertise sur les jeunes et les femmes en accord avec leurs mandats respectifs.

**L'UNICEF** dispose d'une présence locale et **l'UNFPA** mène des projets de lutte contre la violence basée sur le genre à travers la plateforme multisectorielle de lutte contre les violences basées sur le genre, ainsi dans le cadre du Programme conjoint UNFPA/UNICEF pour l'accélération de l'abandon des Mutilations Génitales Féminines avec des partenaires internationaux et nationaux au Guidimakha.

**Le BHCDH** collaborera avec le CNDH, le Commissariat aux droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile (CDHAHRC), Association des mouslihs, le Réseau des femmes parlementaires, le Ministère de la Justice.

**L'UNFPA** travaillera principalement avec l'AMPF qui mettra en œuvre ses activités en coordination avec la Direction Régionale du MASEF (DRASEF), et les ONG ACTION, AMDH et SOS Esclave. L'UNFPA assurera un transfert de fonds à travers un système FACE (avance trimestrielle) au MASEF et à l'AMPF, pour mettre en œuvre les activités préalablement planifiées en concertation avec les agences du SNU partenaires du Projet. Pour réduire les frais de gestion et minimiser les risques liés à la mauvaise gestion financière, l'AMPF servira d'interface directe entre l'UNFPA et les autres organisations de la société civile partenaires du projet.

**L'UNICEF** travaillera à travers des directs cash transferts aux agences gouvernementales concernées notamment l'Agence nationale pour le registre de population et des titres sécurisés (ANRPTS), le Conseil Régional, les Communes et les ONG à travers des Programme Cooperation Agreements, tout en respectant les procédures HACT.

La modalité d'exécution nationale sera appliquée suivant l'approche harmonisée de transfert de fonds qui prévoit la mise en place d'un plan de gestion de risques. Les orientations et critères de mise en œuvre définis par le PBF seront respectés à la lettre.

- b) **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquez les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à l'annexe A et joignez les mandats clés du personnel.*

Une Unité de gestion du Projet sera créée et basée au sein de l'agence de coordination (HCDH), elle sera constituée d'un/une coordonnateur NOC (plein temps), d'un assistant de projet G6, d'un assistant admin et financier (plein temps) G6, et d'un spécialiste de suivi évaluation NOB (Plein temps), d'un chargé de communication NOA (plein temps) et deux chauffeurs G3. Cette équipe basée à Sélibabi sera appuyée par les équipes techniques du HCDH à Nouakchott, les ressources techniques et logistiques nécessaires sont indiquées dans le budget.

Au niveau de l'UNICEF, la mise en œuvre du projet sera appuyée par la spécialiste Protection d'UNICEF (NOC), Point Focal genre et le chargé de suivi et évaluation (NOB). Le chargé de communication pour changement social et de comportement (NOB) contribuera au suivi des activités de mobilisation sociale et de dialogue communautaire. La communication officer chargée de la participation des jeunes assurera l'engagement des jeunes notamment à travers la plateforme U-Report. L'UNICEF prévoit également une contribution au salaire de spécialiste de protection pour coordonner le projet. Le projet sera aussi appuyé par deux volontaires nationaux.

Pour UNFPA, la Chargée de programme Genre et droits humains (NOB) contribuera à hauteur de 40% de son temps au suivi de la mise en œuvre des activités programmées. A cet effet, une contribution à son salaire au prorata du temps consacré sera prélevée pour assurer la supervision/coordination des activités. Elle sera assistée par un consultant du niveau NOB recruté (e), qui assurera le reporting régulier des activités. Le chargé de communication et de la mobilisation des ressources (NOC) contribuera à la communication sur les résultats du projet et la mobilisation sociale à travers les NTIC. Un consultant chargé du programme jeunes et une VNU chargée des réseaux de jeunes présentement en contrat avec l'UNFPA seront également mis à profit pour appuyer la mise en œuvre des activités du projet.

Le présent projet sera mis en œuvre par le HCDH, l'UNFPA et l'UNICEF. Le HCDH assure le lead et la coordination globale et le rapportage du projet. Le projet sera mis en œuvre en coordination étroite avec le Secrétariat Technique PBF en Mauritanie. Un comité technique (composé du HCDH, de l'UNFPA et de l'UNICEF) chargé du suivi du projet sera mis en place pour le suivi régulier de la mise en œuvre du projet. Ce comité technique rendra régulièrement compte au Comité de pilotage national mis en place, pour suivre et coordonner les projets de consolidation de la paix.

**Coordination du projet** : Un comité de coordination conjoint réunissant les trois agences sera mis en place pour assurer une mise en œuvre concertée des activités de chaque agence pour éviter l'exécution en silo du projet. Il se réunira sur une base trimestrielle pour orienter la planification des activités du projet et les missions de suivi. La coordination du projet va s'assurer du respect de la vision de l'intervention, la clarté des objectifs, les responsabilités des partenaires et la transparence inclusive. La gestion de projet se concentrera sur les résultats définis conjointement. Entre autres la coordination aura pour objectif l'introduction et le respect des flux d'informations qui garantissent une mise à jour et un engagement constant des partenaires.

A cela s'ajoutera la supervision stratégique du comité de pilotage du PBF qui permettra de garantir la cohérence du projet avec les orientations du PBF en matière de consolidation de la paix. En accord avec ses termes de référence, le comité contribuera à assurer le lien avec les principaux Partenaires Techniques et Financiers actifs en matière de consolidation de la paix en Mauritanie afin d'assurer un effet catalytique des interventions. Le comité participera au suivi du projet afin de s'assurer de sa contribution programmatique au renforcement du processus de la consolidation de la paix. Les rapports d'avancement semestriel seront également soumis au comité de pilotage.

Enfin, l'existence d'un secrétariat du Fonds de Consolidation de la paix pour assurer la coordination et faciliter la mise en œuvre des projets financés par le PBF est une véritable opportunité pour renforcer la coordination. En outre, l'expertise du secrétariat sera mise à contribution pour assurer la communication stratégique autour du projet, partager les acquis et les résultats du projet au niveau national et international, appuyer le travail de plaidoyer et les efforts de pérennisation des acquis du projet.

*c) Gestion des risques – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.*

<b>Risque spécifique au projet</b>	<b>Niveau de risque (faible, moyen, élevé)</b>	<b>Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)</b>
Des tensions communautaires dans la zone d'intervention du projet pourraient survenir suite à l'insatisfaction des populations (manque d'emploi, de revenus...)	Moyen	Le projet sera mis en œuvre en impliquant le CDHAHRSC et le MASEF contribuera à atténuer le risque. Le projet sera bien ciblé en assurant une diversité et égalité dans le public cible, et les objectifs et résultats seront adéquatement expliqués afin de ne pas nourrir des attentes irréalistes des communautés
La mise en place de projets destinés aux financements des acteurs au moment où les structures publiques centrales et Régionales baignent dans la pauvreté et le manque de moyens de travail.	Moyen	Les représentations régionales des structures publiques sont impliquées en amont
Guidimakha reste confronté à une vulnérabilité structurelle en raison de facteurs liés aux changements climatiques et aux pratiques sociales ainsi qu'au faible impact des politiques publiques en général : sécheresses répétitives, inondations récentes et l'impact socio-économique, un réseau routier de 850 km dont seulement 117 km sont bitumés.	Moyen	Réponse coordonnée avec toutes les parties prenantes et des projets y intervenant

Situation politique tendue marquée (période pré-électorale, dialogue politique,	Elevé ou Moyen ?	Renforcement du dialogue social et politique entre les acteurs nationaux p
Des menaces transfrontalières grandissantes dues à la situation politique instable au Mali	Elevé	Présence du G5 Sahel et d'autres partenaires qui œuvrent pour le retour à l'ordre constitutionnel.
Manque de collaboration ou participation limitée des femmes à cause des pesanteurs administratives et sociales	Moyen	Développement de système d'informations et d'accompagnement appropriés

*d) **Suivi / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.*

Le montant réservé au suivi/évaluation est de : \$130,710.00 soit 6.54% du budget total.

Réparti comme suit :

Budget du suivi : \$70,000.00 soit 5%

Budget de l'évaluation finale indépendante : \$52,158.88 soit 7%

Budget Ligne de base : 30.000.00 \$

Budget fin de ligne : 30.000.00 \$

Le cadre de Suivi & Evaluation du projet est conçu pour renforcer la responsabilité et la visibilité des résultats du projet. Il requerra l'implication de tous les acteurs aux différents niveaux retenus. Bien que chaque agence assure la surveillance des activités dont elle a la responsabilité, le rôle du suivi-évaluation revient à l'Agence Lead.

**Le mécanisme de Suivi & Evaluation** sera bâti sur le respect de principes d'harmonisation, de responsabilité partagée et de conformité avec les mécanismes nationaux. Il s'appuiera aussi sur les instruments mis en place dans le cadre du présent projet.

- **Equipe de suivi et évaluation** : le BHCDH recrutera un.e charge.e de suivi et évaluation de niveau NOB/P2, il va travailler étroitement avec les charges de suivi et évaluation de niveau d'UNICEF (NOB) et UNFPA (NOC).
- **Etude de référence / Etude finale** : elles permettront d'établir la situation de base et finale pour l'ensemble des indicateurs du projet afin d'assurer le suivi de la performance pendant la mise en œuvre et l'atteinte des cibles du projet. Les approches qualitatives et quantitatives seront adoptées et la participation effective des ayants droits et les porteurs d'obligation sera privilégiée. Les techniques telles que celles du most signifiant change seront explorées. Les chargé.e.s de suivi et évaluation du BHCDH, d'UNICEF et de l'UNFPA élaboreront les TDR des consultants qui conduiront ces études. Chaque agence apportera sa contribution dans les domaines qui relèvent de son expertise.
- **Evaluation finale** : une évaluation formative sera conduite à la fin du projet et permettra d'apprécier l'atteinte des résultats attendus du projet. Cette évaluation va permettre de tirer les leçons apprises et les bonnes pratiques pour informer et orienter les futures stratégies et politiques en matière d'état civil, d'accès au foncier et à la

justice ainsi qu'en matière participation des jeunes et des femmes à la construction de la paix et la cohésion sociale.

- **Le suivi de la mise en œuvre** : des missions de terrain conjointes trimestrielles seront conduites par des équipes composées des gestionnaires du Projet et charges de suivi évaluation des Agences, des partenaires gouvernementaux et des parties prenantes au niveau local. Au cours de ces missions des rencontres seront organisées avec les ayant droits et les porteurs d'obligations pour recueillir les informations sur l'état de mise en œuvre des activités planifiées, les défis et goulots rencontrés et les solutions adoptées. Ces missions seront aussi l'occasion de mesurer le niveau de satisfaction des populations. Des missions ad hoc pourront aussi être organisées si nécessaire. Ces missions de supervisions conjointe seront l'occasion de relever les donner qualitatif du projet. Des revues semestrielles et annuelles seront organisées au niveau régional avec la représentation des administrations locales, des ONG partenaires, des populations et des partenaires techniques et financiers présents dans la région. Ces revues permettront de faire le point et d'apporter d'éventuelles corrections dans la mise en œuvre du projet en concertation avec le Secrétariat du PBF.
  
- **La production de rapports techniques et financiers périodiques et finaux sur la mise en œuvre** : ces rapports seront produits selon le format standard proposé par le PBF. Les informations issues des missions de terrain et des revues périodiques permettront d'alimenter ces rapports.

### **Budget suivi et évaluation**

Les données quantitatives du projet seront suivies par chaque agence et son partenaire de mise en œuvre via un suivi régulier sur le terrain.

Les mécanismes de Suivi & Evaluation comprendront :

- e) *Stratégie de fin de projet / durabilité – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.*

Le projet est conçu sur la base des besoins identifiés avec les principaux acteurs locaux et ce, en cohérence avec les différents documents stratégiques nationaux établis sur la base d'études conduites, pour identifier les besoins prioritaires des populations aussi bien en situation d'urgence humanitaire qu'en situation normale. Le renforcement des capacités, l'implication et la coopération de l'État, des acteurs nationaux et locaux sont essentiels à la durabilité. C'est ce principe qui a guidé la programmation et la planification des interventions à conduire pour ce projet et ce sont eux les principaux acteurs et bénéficiaires des interventions de ce projet. Le renforcement des actions du programme à travers des initiatives locales, la disponibilité des

services et la sensibilisation des communautés sur leurs droits et devoir, sur la prévention et la gestion des conflits locaux sera privilégié comme approche.

La durabilité des résultats sera atteinte en impliquant les populations cibles et en tenant compte de leurs préoccupations dès le début du projet. Les activités ont été retenues sur la base des discussions avec les principaux bénéficiaires et sur la capacité des agences à satisfaire leurs attentes, avec une idée claire du contexte de crise dans lequel le projet sera exécuté. L'analyse des programmes locaux de développement pour y intégrer les questions liées à la prévention et la gestion des conflits, les droits socioéconomiques des bénéficiaires, à travers des plans d'actions communautaires pour la durabilité des interventions du projet devraient aider à atteindre un impact plus grand pour les actions.

La participation et l'adhésion des principaux acteurs et bénéficiaires et leur engagement à œuvrer pour la réussite, du projet et le renforcement de la cohésion sociale, de la paix et de la sécurité dans les zones d'intervention du projet sont autant d'hypothèses qui sous-tendent la durabilité des effets du projet.

Les interventions du projet sont conformes aux priorités et objectifs du Gouvernement appuyé par les agences du SNU à travers le Cadre de Partenariat pour le Développement Durable (CPDD 2018-2022) déjà engagés par les acteurs sur le terrain à partir d'autres ressources et la plupart d'entre elles relèvent des missions de l'État. Le renforcement des capacités des structures et organisations de coopération étatiques et l'appropriation des actions par les bénéficiaires directs devront permettre d'assurer la remise du projet après la période de financement.

L'approche du projet est participative et inclusive. Les principaux partenaires d'exécution planifient leur stratégie de retrait en se fondant sur la mise en œuvre des interventions par les bénéficiaires sur la base du renforcement des capacités, tant au niveau central qu'au niveau local, en matière de planification et de mise en œuvre d'activités tenant compte de l'approche de prévention et de la gestion des conflits. Les partenaires d'exécution donneront la priorité à un rôle de responsabilisation des bénéficiaires dans l'appui et la garantie d'une gestion des ressources respectueuse des critères de transparence et de bonne gouvernance.

Pour assurer sa durabilité et produire des effets catalytiques, le projet compte, entre autres, mobiliser les ressources additionnelles et capter les fonds disponibles au gouvernement dans le cadre du Programme Prioritaire Élargi du Chef de l'État, qui n'est qu'un plan de relance économique post-Covid-19, estimée à 24.162.000.000 MRU (environ 637.845.000 USD).

Pour assurer la visibilité du PBF, le projet fera recours aux moyens de communication disponibles (la Radio, les réseaux sociaux (Facebook, twitter) et le bulletin d'information PBF info créé dans le cadre du projet de renforcement des capacités pour la prévention des conflits dans la Moughataa de Bassikounou. Le projet profitera de toutes les célébrations des journées internationales liées aux Droits Humains, notamment la journée internationale de femme, journée internationale de la petite fille, la journée internationale de la paix, journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles et encore et la journée internationale des Droits de l'Homme pour assurer la visibilité du Programme de Consolidation de la Paix.

#### **IV. Budget du projet**

*Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.*

*Veillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxièmes et troisièmes tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants : 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes tranches.*

*Veillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençement des projets.*

**Remplissez deux tableaux dans l'annexe D du budget Excel.**

*Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).*

## Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaire
<b>Planification</b>			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé ?	X		
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission	X		
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	X		
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X		
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	X		
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	X		
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement?	X		
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X		
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?		N/A	
<b>Genre</b>			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X		
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet?	X		
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X		
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires de ces allocations GEWE ?	X		

## Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	X		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	X		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.	X		
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.	X		
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.	X		

## **Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

### **AA Functions**

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations**

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

#### Financial reporting and timeline

Timeline	Event
<b>30 April</b>	Annual reporting – Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year)
<b><i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i></b>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

<b>31 July</b>	Voluntary Q2 expenses (January to June)
<b>31 October</b>	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

#### **Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

#### **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

#### **Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

#### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:**

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will

be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

### Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

### Financial reports and timeline

Timeline	Event
<b>28 February</b>	Annual reporting – Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year)
<b>30 April</b>	Report <b>Q1 expenses</b> (January to March)
<b>31 July</b>	Report <b>Q2 expenses</b> (January to June)
<b>31 October</b>	Report <b>Q3 expenses</b> (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

### **Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

### **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

### **Final Project Audit for non-UN recipient organization projects**

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

### **Special Provisions regarding Financing of Terrorism**

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

### **Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:**

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.<sup>25</sup>
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

---

<sup>25</sup> Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats/Effets	Indicateurs	MoV	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p><b>Résultat.1 : D'ici la fin du projet (2024), les barrières et obstacles limitant l'accès des femmes et des jeunes à l'état civil et à l'exploitation de la terre sont réduits tandis que les autorités et acteurs locaux sont sensibilisés sur les cadres juridiques régissant l'accès à l'exploitation des terres et l'État civil et sur la nécessité de les adapter</b></p>	<p><b><u>Indicateurs :</u></b></p> <p>1.1 – Le nombre de cas d'enrôlement en instance au niveau des institutions chargées de l'état-civil au Guidimakha sont réduits Référence : Non (existence de goulots liés à la procédure d'enrôlement) ; Cible : Oui (toutes les entraves liées aux procédures d'enrôlement sont levées)</p> <p>1.2–Pourcentage de communautés engagées en faveur de (ou pour) l'exploitation de la terre par les femmes et les jeunes sans aucune restriction. (SR :0 ; Cible :50 %)</p> <p>1.3. Perception des communautés quant au rôle des autorités dans la facilitation de l'accès à l'état civil, la justice et l'exploitation de la terre : les autorités</p>	<p><b><u>Rapports de vérification du système d'enrôlement au niveau local</u></b></p> <p><b><u>Rapport de mise en œuvre des partenaires/Rapports de missions de supervision</u></b></p>	<p><b><u>Produit 1.1.</u></b> Les femmes et les jeunes des zones du projet ont une meilleure connaissance des barrières, obstacles, recours disponibles et mécanismes concourant à la réduction des inégalités et à la lutte contre les discriminations</p> <p><b>Activité 1.1.1 : Activité 1.1.1 :</b> Conduire une étude de référence impliquant les femmes et les jeunes d'une manière participative (cartographie des zones, acteurs et interventions) pour identifier les obstacles dans l'accès à l'état civil et à l'exploitation des terres par les femmes et les jeunes, et formuler des</p>	<p><b>Indicateurs P1.1:</b></p> <p>1.1.1 Les obstacles à l'accès des femmes et jeunes aux SSB, la justice, l'état civil, et l'exploitation de la terre sont identifiés / vulgarisés. (SR : Non ; Cible Oui) ;</p> <p>1.1.2- Pourcentage de femmes et jeunes connaissant les barrières et obstacles clés visés par le projet (SR :0 ; Cible : - hommes : 30% - Femmes :70%  - Jeunes : 80% - Adultes : 20%</p>	<p>Rapport de l'étude de base</p> <p>Rapport de l'étude finale/ Rapports de missions</p> <p>Rapports de mise en œuvre des partenaires</p>	

<p><b>pour les rendre plus inclusifs</b></p>	<p>a. ne facilitent pas/plutôt compliquent ;  b. facilitent parfois (dans certains cas) ;  c. facilitent toujours</p> <p>SR : Les autorités compliquent l'accès à l'état civil, la justice et l'exploitation de la terre  Cible : Bonne perception des communautés (les autorités facilitent toujours l'accès à l'état civil, la justice et l'exploitation de la terre)</p>		<p>recommandations et un plan d'action (UNFPA).</p>	<p>1.1.3 Pourcentage de communautés (appuyées) dont les femmes et les jeunes sont engagés dans des dialogues communautaires autour des questions clés liées à l'exploitation de la terre, la justice, l'enrôlement (prévention et résolution des conflits).  SR : 0 ;  Cible : 70%</p>		
			<p>UNFPA )</p> <p><b>Activité 1.1.2 :</b> Organiser un atelier de validation de l'étude de référence et du plan d'action (UNFPA)</p>			
			<p><b>Activité 1.1.3 :</b> <b>Activité 1.1.3 :</b> Organiser des campagnes de sensibilisation et de dialogue communautaire en présence des acteurs clés parmi lesquels leaders religieux et traditionnels y inclus les associations de jeunes pour susciter des réponses participatives, inclusives et adaptées aux besoins locaux de cohésion sociale sur les recommandations majeures de l'étude du projet concernant l'accès des femmes à l'exploitation de la terre (UNFPA).</p>			



		<p>identification, référencement, et assistance juridique et une offre de services améliorés.).</p> <p><b>Activité 1.2.1 :</b> Structurer et mettre en réseau les facilitateurs communautaires, incluant les leaders religieux, les mouchidâtes pour l'aide juridique et le règlement des conflits par la conciliation en partenariat avec le ministère des Affaires islamiques et de l'enseignement originel (justice coutumière) (HCDH)</p> <p><b>Activité 1.2. 2</b> Appuyer les structures communautaires existantes (comités villageois, OSC de femmes et de jeunes, coopératives de femmes) pour l'assistance juridique et le référencement des cas de conflit (HCDH)</p> <p><b>Activités 1.2.3</b> Création de cliniques juridiques facilitant l'assistance juridique pour l'orientation des cas de conflit et la vulgarisation des mécanismes de référencement et d'assistance juridique (HCDH)</p>	<p>/mécanismes communautaires assurant le suivi et la prise en charge des questions relatives à l'enrôlement, la justice et la lutte contre les inégalités et discriminations (SR :0 ; Cible 10)</p> <p>1.2.2 Pourcentage de femmes et jeunes bénéficiaires des services de la clinique juridique et dont les dossiers ont abouti (SR :0 ; Cible : - jeunes : filles 40%, garçon 40% - Femme 30%</p> <p>1.2.3 Pourcentage d'enfants victimes de problème de protection identifiés/suivis et ayant été pris en charge. SR 0 Cible fille 50 %, Garçon 50%</p> <p>1.2.4 Pourcentage de cas de conflit résolu par les structures communautaires SR : 0 Cible 70%</p>	<p>Rapport d'activités des partenaires/ Rapports des missions de supervision</p> <p>Rapport d'activités des partenaires/ Rapports des missions de supervision</p> <p>Rapport d'activités des partenaires de mise en œuvre/rapports de missions de supervision</p> <p>Rapport d'activités des partenaires de mise en œuvre/rapports de missions de supervision</p>	
--	--	---	--	---	--

		<p><b>Activité 1.2.4 :</b> Renforcer les capacités des systèmes de protection de l'enfant et comités de justice pour mineurs pour l'identification et l'accompagnement des enfants victimes de violence et des enfants en conflit avec la loi pour l'accès à la justice et à l'état civil (UNICEF)</p> <p><b>Activité 1.2.5 :</b> Appui au rapprochement des services d'enregistrement à l'état civil auprès des communautés (UNICEF)</p> <p><b>Produit 1.3.</b> Les autorités et les acteurs locaux connaissent mieux, mettent en œuvre et ou adaptent les cadres juridiques existants (formels et traditionnels)</p>	<p>1.2.5 Pourcentage de cas de conflit résolu par les cliniques juridiques SR 0 Cible 70%</p>	<p>Rapport d'activités des partenaires de mise en œuvre/rapports de missions de supervision</p>	
--	--	--	---	---	--

			<p>Activité 1.3.1 Organiser un atelier de sensibilisation auprès des autorités locales et les leaders religieux/communautaires sur des problèmes d'exclusion les lacunes juridiques éventuelles des cadres juridiques formels et coutumiers, qui entravent l'accès des jeunes et des femmes à la terre et à l'état civil</p> <p>Activités 1.3.2. Organiser un atelier de renforcement des autorités et acteurs locaux sur la rédaction de textes réglementaires inclusifs et sensibles au genre dans le domaine de l'accès à la terre et à l'état civil</p>	<p>1.2.6 Pourcentage de personnes enregistrées à l'état civil par les services d'état civil rapprochés SR : 0 Cible : - 50% garçon - 50% fille</p> <p>1.3.1 Nombre d'acteurs impliqués dans le processus juridique sensibilisé sur les conflits relatifs à l'accès des jeunes et des femmes à la terre et à l'état civil Référence : 0 Cible : 40 hommes 10 femmes</p> <p>1.3.2 Nombre d'acteurs outillés pour améliorer les cadres juridiques, bloquant l'accès des jeunes et des femmes à la terre et à l'état civil Référence : 0 Cible : 40 hommes 10 femmes</p>		
<p><b>RESULTAT 2:</b> D'ici la fin du projet, les obstacles à</p>	<p><b>Indicateurs :</b> Le nombre de cas de conflits liés à l'accès à la justice est réduit</p>	<p>Rapport d'activités des partenaires</p>	<p><b>Produit 2.1.</b> Les femmes et les jeunes contribuent à la cohésion sociale ainsi qu'à la</p>	<p>Indicateur 2.1.1 : Nombre de conflits réglés/pris en charge par les institutions et les communautés (SR : 0 ; Cible : 10)</p>	<p>Rapport d'activités des partenaires</p>	

<p>l'inclusion économique des femmes et des jeunes sont progressivement levés et leur rôle en tant qu'acteurs de changement est soutenu dans la wilaya du Guidimakha.</p>	<p>SR : Non (l'accès a la justice est limité pour certaines couches défavorables) Cible : Oui (les populations ont un accès amélioré a la justice)</p> <p>2.2 Existence d'une mesure spéciale d'appui à l'inclusion économique des femmes et des jeunes au niveau du Guidimakha (SR : Non, Cible : Oui).</p> <p>2.3 Nombre de groupements/réseaux de femmes et des jeunes opérant /actifs au Guidimakha dans le cadre de partenariats établis avec d'autres acteurs de développement. SR 0 Cible :10</p>		<p>prévention des conflits et de toute forme de violence à l'égard des femmes et des filles.</p> <p><b>Activité 2.1.1</b> : Appuyer la mise en œuvre d'un programme de leadership visant à renforcer les compétences et à encadrer 200 jeunes acteurs des centres d'écoute et autres réseaux de jeunes dans la promotion de la cohésion sociale, de la culture de la paix et de la prévention de toute forme de violence à l'égard des femmes et des filles</p> <p><b>Activité 2.1.2</b> : mettre en place un réseau des femmes entrepreneurs de la région (jeunes et adultes), pour sensibiliser 10 000 femmes sur l'autonomisation économique (UNFPA/UNICEF/HCDH)</p> <p><b>Activité 2.1.3</b> : Organiser des journées d'échange sur le rôle des femmes et des jeunes dans la construction de la paix et de la cohésion sociale (, UNICEF)</p>	<p>2.1.2 Nombre de rencontres de dialogues communautaires et d'échanges avec les autorités sur la construction de la paix et la cohésion sociale (SR :0 ; Cible : 08)</p> <p>2.1.3 Nombre de femmes et de jeunes leaders impliqués dans la prévention et la résolution des conflits (SR :0 ; Cible 30 jeunes (15 filles - 15 garçons) 20 Femmes</p>	<p>Rapport d'activités des partenaires</p> <p>Rapport d'activités des partenaires</p>	
			<p><b>Activité 2.1.2</b> : mettre en place un réseau des femmes entrepreneurs de la région (jeunes et adultes), pour sensibiliser 10 000 femmes sur l'autonomisation économique (UNFPA/UNICEF/HCDH)</p>			
			<p><b>Activité 2.1.3</b> : Organiser des journées d'échange sur le rôle des femmes et des jeunes dans la construction de la paix et de la cohésion sociale (, UNICEF)</p>			

		<p><b>Activité 2.1.4</b> : Organiser des séances de dialogues entre les communautés d'une part, et d'autre part les autorités locales, sécuritaires et communales (HCDH)</p> <p><b>Produit 2.2.</b> Les femmes et les jeunes ont un meilleur accès aux opportunités d'insertion socio-économique visant à réduire la pauvreté.</p> <p><b>Activité 2.2.1</b> : Conduire une étude sur les filières économiques porteuses d'emploi dans la zone cible, prenant en compte les réalités tirées de l'expériences d'autres projets de consolidation de la paix (UNICEF/UNFPA)</p> <p><b>Activité 2.2.2</b> : Former et équiper les femmes, les jeunes filles et garçons à développer des compétences de vie courante et des initiatives économiques renforçant leur autonomisation (UNICEF/UNFPA)</p>	<p><b>Indicateurs :</b></p> <p>2.2.1 la cartographie des filières économiques porteuses d'emploi au niveau du Guidimakha est établie (SR : Non ; Cible : Oui)</p> <p>2.2.2 Nombre de femmes et jeunes ayant eu accès à une opportunité socioéconomique crée SR : 0 Cible : - 40 Jeune filles - 30 Femmes</p>	<p>Rapport de l'étude de base</p> <p>Rapport d'activités des partenaires</p> <p>Rapport d'activités des partenaires</p>	
--	--	---	--	---	--

			<p><b>Activité 2.2.3</b> : Soutenir le réseau des femmes entrepreneurs de la région (jeunes et adultes), dans l'encadrement de 50 femmes et 50 filles sur l'entreprenariat féminin (UNFPA/UNICEF/HCDH)</p>	<p>2.2.3 Nombre d'initiatives économiques de femmes et de jeunes filles proposées/développées SR : 0 Cible : 20</p>		
--	--	--	--	---	--	--

**NB** : la collecte des données se fera de façon semestrielle pour les indicateurs de produits et annuelle pour les indicateurs de résultats.